



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. : générale  
4 novembre 2015

Français  
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la biodiversité  
et les services écosystémiques  
Quatrième session**  
Kuala Lumpur, 22–28 février 2016  
Point 5 g) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Programme de travail de la Plateforme :  
rapport de cadrage pour une évaluation  
thématique des espèces exotiques envahissantes**

**Étude de cadrage pour une évaluation thématique des espèces  
exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération  
(produit 3 b) ii)**

**Note du secrétariat**

**I. Introduction**

1. À sa troisième session, dans sa décision IPBES-3/1 sur le programme de travail pour la période 2014-2018, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a approuvé le lancement d'un processus de cadrage d'une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes reposant essentiellement sur des méthodes virtuelles, qu'elle examinerait à sa quatrième session. Par la suite, un document de cadrage a été établi par le Groupe d'experts multidisciplinaire, appuyé par une consultation ouverte sur Internet, ou conférence en ligne, qui s'est tenue du 7 au 25 septembre 2015. La présente note constitue le document de cadrage établi par le Groupe. Des informations supplémentaires sur la conférence en ligne sont fournies dans la note du secrétariat relative au processus de cadrage pour l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération (IPBES/4/INF/12).

**II. Portée, bien-fondé, utilité et hypothèses**

**A. Portée**

2. L'objectif de la proposition d'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération est d'évaluer la grande diversité de ces espèces qui influent sur la biodiversité et les services écosystémiques; l'étendue de la menace que posent ces espèces pour les diverses composantes de la biodiversité et des services écosystémiques, y compris les répercussions sur l'agrobiodiversité, la sécurité alimentaire et sanitaire et la préservation des moyens de subsistance; les principaux moteurs et voies d'introduction et de propagation de ces espèces, d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays; l'état et les tendances à l'échelle mondiale des impacts du phénomène ainsi que des mesures de gestion prises par région et sous-région, compte tenu de divers systèmes de connaissances et de valeurs; le degré de sensibilisation à l'étendue du problème des espèces exotiques envahissantes et de leurs répercussions; et l'efficacité des mesures actuellement prises en matière de

\* IPBES/4/1.

contrôle à l'échelle internationale, nationale et infranationale et des options politiques associées qui pourraient être adoptées pour prévenir, éradiquer et contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes.

3. La Convention sur la diversité biologique définit les espèces exotiques envahissantes comme des « espèces dont l'introduction et /ou la dissémination en dehors de leur aire de répartition naturelle passée ou présente menace la diversité biologique » (<https://www.cbd.int/invasive/WhatAreIAS.shtml>).

4. L'évaluation portera essentiellement sur les espèces correspondant à cette définition, en particulier celles ayant une incidence démontrable sur la biodiversité et, à travers leurs effets sur les services écosystémiques, sur le bien-être humain. Par ailleurs, si l'évaluation doit être utile pour l'élaboration de politiques, elle ne doit pas uniquement porter sur les répercussions actuelles des espèces exotiques envahissantes, mais inclure également les sources de risques nouveaux, notamment les réservoirs d'espèces introduites mais actuellement non nocives existant dans de nombreuses régions, ainsi que les espèces indigènes d'une région, dont l'aire de répartition se modifie en raison de changements environnementaux, y compris des changements climatiques. L'évaluation doit également reconnaître que les espèces exotiques envahissantes ne sont pas un phénomène purement passif. La majeure partie des mouvements d'espèces au niveau international est causée ou engendrée par les êtres humains, notamment par le biais du commerce. Enfin, l'évaluation doit élaborer des stratégies de gestion qui tiennent compte du fait que de nombreuses espèces exotiques puissent être en même temps problématiques et utiles. En outre, certaines espèces seront gérables, tandis que d'autres seront irréductibles et doivent être reconnues comme tel. En conséquence, les réponses devront être souples et pragmatiques, comprenant non seulement des stratégies pour la prévention et la gestion de ces espèces, mais également des mesures d'adaptation ou de coexistence.

## **B. Limites géographiques de l'évaluation**

5. L'évaluation sera mondiale, englobant les espèces exotiques envahissantes des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins des quatre régions approuvées pour les évaluations régionales de la Plateforme.

## **C. Bien-fondé**

6. La proposition d'évaluation répond directement à l'Objectif 9 d'Aichi pour la diversité biologique : « D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces », figurant dans le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique (<http://www.cbd.int/sp/targets>). Elle contribue également directement à la cible 15.8 de l'objectif de développement durable 15 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires » (<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>). Enfin, elle contribuera également à la réalisation des Objectifs 5, 11, 12 et 17 d'Aichi pour la diversité biologique, et aidera à déterminer les priorités de gestion dans le cadre de ces objectifs. Les espèces exotiques envahissantes sont considérées comme des facteurs déterminants d'extinction d'espèces à l'échelle mondiale; elles sont responsables de la dégradation d'habitats et ont de graves répercussions sur les aires protégées dans le monde entier.

7. Les espèces exotiques envahissantes, qui regroupent un éventail déjà étendu, et s'élargissant rapidement, de vertébrés, d'invertébrés, de végétaux et d'organismes pathogènes terrestres, d'eau douce et marins souvent non indigènes, constituent pour la diversité biologique, les services écosystémiques, la sécurité alimentaire et sanitaire et la préservation des moyens de subsistance une des menaces les plus graves et les plus rapidement croissantes qui soient. Dans de nombreux pays, elles sont considérées comme une menace plus grave que les changements climatiques. Ces espèces sont responsables de nombreux effets : extinction d'animaux et de végétaux indigènes, dégradation d'écosystèmes et de communautés écologiques rares et menacés, mauvaises récoltes et diminution de la productivité agricole, appauvrissement de la diversité de cultivars et de races animales, dégâts matériels et dommages aux infrastructures, et déclin des ressources halieutiques indigènes, du tourisme et des activités récréatives en plein air, entre autres exemples. Les répercussions néfastes que peuvent avoir les espèces envahissantes marines, par voie d'introduction volontaire ou accidentelle (par exemple, eaux de ballast contaminées ou organismes incrustés sur la coque des navires) sur la diversité des espèces indigènes, sont de plus en plus inquiétantes et très peu comprises.

8. À l'échelle mondiale et locale, une grande partie des espèces et écosystèmes menacés sont mis en péril par des espèces exotiques envahissantes. La perte d'habitat reste la principale menace pour la plupart des espèces, mais l'incidence des espèces exotiques envahissantes constitue une menace supplémentaire importante. Alors que des menaces telles que la pollution et la dégradation des terres peuvent être directement réduites, les espèces exotiques envahissantes constituent une « pollution s'auto-reproduisant » avec le potentiel de causer des dommages accrus si elles ne sont pas gérées. Les répercussions sur les îles océaniques sont graves, la majorité des extinctions de mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles, crabes, escargots et insectes étant directement ou indirectement liées aux espèces exotiques envahissantes. Ces espèces ont également une incidence importante sur les économies : par exemple, selon les estimations, le coût des dommages causés dans le monde par ces espèces en 2001 a été supérieur à 1 400 milliards de dollars, soit 5 % de l'économie mondiale.<sup>1</sup> Le recours à des pesticides pour lutter contre ce fléau constitue par ailleurs un facteur déterminant d'appauvrissement de la diversité biologique et représente une menace pour la santé humaine.

## D. Utilité

9. Le danger rapidement croissant que représentent les espèces exotiques envahissantes pour la diversité biologique, le développement durable et le bien-être humain est généralement mal quantifié et compris par les décideurs. L'évaluation proposée permettrait d'accroître la prise de conscience de la nature et de la gravité des problèmes causés par ces espèces et de déterminer les politiques qui pourraient être utilisées à l'échelon international et par les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour aider à enrayer leur propagation, les éradiquer ou réduire leurs effets. Cette évaluation illustrerait la manière dont la Plateforme peut apporter une plus-value à l'élaboration de politiques visant à gérer la crise de la diversité biologique.

10. L'évaluation visera à traiter des questions intéressant les décideurs en charge des espèces exotiques envahissantes, notamment :

- a) Quels progrès ont été accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique concernant les espèces exotiques envahissantes au niveau mondial?
- b) Quelles initiatives politiques au niveau mondial contribueraient à la gestion des espèces exotiques envahissantes?
- c) Quels sont les obstacles à l'adoption de mesures concernant la gestion des espèces exotiques envahissantes?
- d) Quels sont les méthodes disponibles pour établir un ordre de priorité parmi les menaces que posent les espèces exotiques envahissantes?
- e) Comment des alliances et des réseaux peuvent-ils contribuer à la gestion des espèces exotiques envahissantes? Quel rôle des partenariats régionaux peuvent-ils jouer?
- f) Existe-t-il des facteurs politiques pervers qui créent de manière non intentionnelle des risques liés aux espèces exotiques envahissantes?
- g) Comment les décideurs peuvent-ils décider des problèmes auxquels il convient de s'attaquer en premier étant donné les ressources limitées?
- h) Serait-il utile d'établir une base de données sur les systèmes législatifs, de surveillance et d'intervention en vigueur pour les espèces exotiques envahissantes, ainsi que sur les pays et autres parties prenantes nécessitant un renforcement des capacités?
- i) Quels sont les incidences, les risques et les avantages des espèces exotiques envahissantes pour la diversité biologique et le bien-être humain?
- j) Combien de secteurs, d'entreprises, d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes bénéficieraient d'une meilleure gestion des espèces exotiques envahissantes?

## E. Hypothèses

11. L'évaluation proposée se fondera sur des évaluations nationales et des ouvrages scientifiques existants et s'appuiera sur les travaux menés par des institutions et réseaux déjà en place (voir la section V sur les parties prenantes concernées et initiatives pertinentes). L'équipe d'évaluation pourra également s'appuyer sur une liste de références de la littérature publiée et grise, ainsi que sur des observations réunies durant le processus de cadrage de la conférence en ligne. Des degrés de confiance

<sup>1</sup> Pimentel, D., *et al.*, 2001. « Economic and environmental threats of alien plant, animal, and microbe invasions ». *Agriculture, Ecosystems and Environment* 84: 1–20.

tels que décrits dans le guide sur les évaluations de la Plateforme seront fixés pour tous les résultats. Le groupe d'experts chargé de l'évaluation sera diversifié en termes de compétences, de sexe et de couverture mondiale.

12. De plus, le groupe d'experts s'efforcera d'évaluer la situation des espèces exotiques envahissantes à l'échelon régional en établissant des synergies avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux, étant donné que les communautés locales d'agriculteurs, de chasseurs et de pêcheurs, les fonctionnaires de collectivités locales et autres experts locaux peuvent détenir des connaissances pertinentes concernant l'historique, les voies d'introduction et de propagation et l'évolution des répercussions des espèces exotiques envahissantes ainsi que l'efficacité des efforts visant à gérer ces dernières. Les approches et procédures en vue d'une collaboration avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux décrites dans le guide sur les évaluations serviront de base au processus d'évaluation.

13. Le groupe d'experts chargé de l'évaluation sera composé de 2 coprésidents, 52 auteurs et 12 éditeurs-réviseurs, qui seront choisis conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme à la suite d'un appel à la présentation de candidatures après approbation du rapport de cadrage par la Plénière. Le groupe recevra le soutien d'un groupe d'appui technique (composé d'un administrateur équivalent plein temps).

14. Comme demandé par la Plénière à sa troisième session, le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, a défini une démarche coordonnée concernant les évaluations régionales et sous-régionales et les évaluations thématiques. Dans le cadre de cette démarche, dix auteurs compétents dans le domaine des espèces exotiques envahissantes ont été intégrés dans chacun des groupes d'experts pour les quatre évaluations régionales. Ces 40 experts doivent contribuer non seulement aux évaluations régionales mais également, par des moyens virtuels, à l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes. En outre, deux de ces dix experts de chacune des évaluations régionales seront pleinement intégrés, en tant qu'auteurs principaux, au groupe d'experts pour l'évaluation des espèces exotiques envahissantes afin d'assurer une cohérence totale entre toutes les évaluations concernant les travaux au sujet de ces espèces.

### III. Plan des chapitres

15. Il est proposé que l'évaluation thématique prenne la forme d'un rapport utile à l'élaboration des politiques comprenant six chapitres structurés comme suit.

16. Le chapitre 1 présentera le concept d'espèces exotiques envahissantes. Il comprendra la terminologie et les définitions; les risques que présentent ces espèces pour les écosystèmes marins, d'eau douce et terrestres; les espèces exotiques envahissantes dans le contexte du cadre conceptuel de la Plateforme; et un bref aperçu de l'importance d'une bonne compréhension de la manière dont les espèces exotiques envahissantes sont perçues dans différents systèmes de valeur.

17. Le chapitre 2 fournira un examen détaillé des différents types d'espèces exotiques envahissantes. Il comprendra les voies et l'historique de la propagation de ces espèces ainsi que leurs répercussions, par région, sur la diversité biologique, les écosystèmes de la planète, les services écosystémiques et le bien-être humain. Les espèces exotiques envahissantes de l'ensemble des principaux groupes taxonomiques seront examinées. Parmi les autres questions traitées au chapitre 2 figurent les étendues territoriales et les tendances de l'appauvrissement de la diversité biologique et des services écosystémiques, de la dégradation des terres et de la perte de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance causés par les espèces exotiques envahissantes dans toutes les régions et sous-régions; l'évaluation des seuils et échelles du changement (positif et négatif), y compris l'arrivée récente de nouvelles espèces exotiques envahissantes; le recoupement des informations existantes avec les connaissances autochtones et locales; les risques futurs pour les régions et les sous-régions, notamment les réservoirs d'espèces introduites qui n'ont actuellement pas d'incidence (souvent appelées « espèces dormantes »); et les cas d'espèces indigènes dont l'aire de répartition est en train de se modifier.

18. Le chapitre 3 comportera une évaluation à l'échelle mondiale des facteurs directs et indirects responsables des espèces exotiques envahissantes. Il évaluera les facteurs de changement, notamment les mouvements accrus de marchandises et autres matériels par voie maritime, aérienne et terrestre, du fait du commerce; les politiques de développement, y compris l'aquaculture, la foresterie, l'agriculture; les changements climatiques, qui devraient accroître la vitesse de propagation et les répercussions des invasions d'espèces exotiques; la dégradation et l'eutrophisation des terres; les introductions intentionnelles, notamment dans le cadre du commerce d'animaux domestiques et de plantes ornementales; la propagation d'espèces en vue de la remise en état d'écosystèmes dégradés, ou

d'espèces appréciées par les communautés locales pour le chauffage et d'autres usages; et les procédures internationales et nationales inadéquates pour gérer les espèces exotiques envahissantes.

19. Le chapitre 4 contiendra une évaluation à l'échelle mondiale des incidences environnementales, économiques et sociales des espèces exotiques envahissantes. Il portera sur l'impact de ces espèces sur la diversité biologique, certains écosystèmes spécifiques et les services écosystémiques, y compris des valeurs non économiques, par exemple les valeurs culturelles, sociales et communes, récréatives, scientifiques, spirituelles et esthétiques. Cela inclura des études de cas concernant les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique, les services écosystémiques, la sécurité alimentaire et sanitaire et la préservation des moyens de subsistance. Le chapitre tentera de caractériser les divers degrés d'impact des espèces exotiques envahissantes, sans se limiter aux espèces qui ont l'impact le plus important, afin d'obtenir une évaluation réaliste de l'impact global, dont les résultats ne seraient pas surévalués. Le chapitre évaluera des cas d'espèces introduites qui sont utiles dans certains secteurs mais ont également un impact négatif sur la diversité biologique et les services écosystémiques.

20. Le chapitre 5 examinera l'efficacité de programmes et d'outils passés et actuels aux fins de la gestion mondiale, nationale et locale des espèces exotiques envahissantes. En particulier, le chapitre examinera et évaluera les expériences passées concernant :

- a) La prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes à l'échelle internationale et à l'intérieur des pays, notamment le rôle de la Convention sur la diversité biologique ainsi que celui du commerce et du développement économique;
- b) Le principe de précaution et l'approche de précaution dans la gestion des espèces exotiques envahissantes; l'efficacité de l'évaluation des risques comme outil pour gérer ces espèces;
- c) Les mesures de quarantaine nationales et l'adoption d'approches systématiques en matière de biosécurité;
- d) La gestion des problèmes complexes et des conflits intersectoriels, par exemple les espèces introduites qui sont utiles et nocives, selon le contexte et les valeurs;
- e) L'utilisation des médias sociaux pour la détection et la gestion des invasions d'espèces exotiques envahissantes;
- f) L'éradication ou la gestion des espèces exotiques envahissantes une fois qu'elles sont présentes, y compris les options de lutte comme l'application localisée de pesticides, les appâts et la lutte biologique, la réduction des populations de ces espèces par l'utilisation et l'exploitation, et d'autres pratiques telles que la technologie dite « gene drive ». Des méthodes pour le contrôle éthique des animaux envahissants seront décrites;
- g) Les capacités des différents pays pour gérer les espèces exotiques envahissantes et les obstacles à l'adoption d'outils; et
- h) La gestion des espèces exotiques envahissantes dans les zones protégées.

21. Le chapitre 6 étudiera les options futures pour la gestion des espèces exotiques envahissantes. Il présentera des options pour la sensibilisation à l'échelle mondiale, pour la mise en place de systèmes d'alerte rapide concernant les risques liés à ces espèces, pour le renforcement des capacités, et pour le partage des connaissances aux niveaux international et régional concernant la prévention et la gestion. Les espèces exotiques envahissantes posent un problème important pour les organismes de réglementation tentant de protéger l'environnement contre ces espèces, et l'évaluation devra proposer des solutions politiques pour gérer des compromis complexes entre secteurs. Différentes options seront évaluées, notamment le renforcement des réseaux internationaux et des contrôles douaniers, l'élaboration de stratégies et de procédures pour la prévention et la prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes et pour la lutte contre leur prolifération. Le chapitre étudiera, si possible, les implications de scénarios et de modèles concernant les tendances futures des espèces exotiques envahissantes, sachant qu'il s'agit encore d'un domaine relativement peu développé de la science au sujet de ces espèces.

#### **IV. Indicateurs, mesures et séries de données**

22. Les indicateurs sont des valeurs ou des signes qui reflètent sans ambiguïté l'état, la cause ou le résultat d'un objet ou d'un processus et constituent un outil important dans l'évaluation de la diversité biologique et des services écosystémiques. Les indicateurs relatifs à la diversité biologique et aux services écosystémiques servent pour de nombreux objectifs qui peuvent être classés en trois fonctions clés : a) suivi de la performance; b) surveillance des conséquences des politiques

alternatives; et c) exploration scientifique. Les évaluations utilisent les indicateurs principalement pour les deux premiers objectifs.

23. L'évaluation examinera l'utilisation et l'efficacité des indicateurs existants, notamment ceux établis par le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, et étudiera d'autres indicateurs qui pourraient être utilisés.

24. L'évaluation étudiera la disponibilité des données, sachant que le processus de cadrage a indiqué que ces données sont généralement très parcellaires à l'échelle mondiale. L'évaluation sera autant que possible menée à l'échelle des pays ou, le cas échéant, à une échelle « applicable » plus fine. La collecte et la structure des données devraient permettre une désagrégation sur la base de variables pertinentes telles que l'environnement ou le système, et le taxon.

## V. Parties prenantes concernées et initiatives pertinentes

25. Parmi les parties prenantes importantes pour cette évaluation figureront les décideurs en charge de la diversité biologique et des frontières. Pour ces parties prenantes, il convient d'accorder dans l'évaluation une attention particulière aux avantages pour les pays et leurs populations, notamment le bien-être humain, d'une gestion des risques liés aux espèces exotiques envahissantes. Toutefois, ces espèces étant souvent le résultat de mouvements intentionnels d'espèces ou de processus engendrés par les êtres humains, par exemple le commerce, les parties prenantes importantes comprendront également les organisations internationales du commerce, les autorités frontalières et les organismes impliqués dans les mouvements intentionnels d'espèces, notamment dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture. La gestion des espèces exotiques envahissantes doit être principalement menée au niveau local. Par conséquent, les résultats de l'évaluation devront être diffusés par le biais d'un matériel adapté au contexte auprès de groupes de population très divers à différentes échelles, y compris les détenteurs de connaissances locales et autochtones. De plus, la demande du public pour de nouveaux animaux de compagnie et plantes ornementales étant une source importante d'espèces exotiques envahissantes, de nombreux gouvernements auront probablement besoin de soutien pour communiquer avec cet important secteur qui crée des risques. Parmi les matériels de communication utiles résultant de l'évaluation pourraient également figurer un matériel de formation à l'intention des responsables de la gestion des ressources naturelles ainsi que des études de cas concernant des plans efficaces de gestion des espèces exotiques envahissantes. L'évaluation examinera les avantages liés à l'établissement d'un réseau de soutien mondial concernant les espèces exotiques envahissantes afin d'aider à partager l'expertise et l'expérience. Le maintien des capacités et de la continuité à long terme s'est avéré être un problème important pour de nombreux pays dans le passé; l'évaluation devra étudier des mécanismes permettant de résoudre ce problème.

26. D'importantes sources d'informations et de solutions seront sollicitées auprès de parties prenantes telles que le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'Union internationale pour la conservation de la nature/Commission de la sauvegarde des espèces (UICN/CSE), l'Initiative relative aux espèces envahissantes de l'UICN, le programme des espèces exotiques envahissantes de BirdLife International, CAB International, le Partenariat mondial d'information sur les espèces exotiques envahissantes (initiative appuyée par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier ses divisions de l'agriculture, de l'aquaculture et des forêts, le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la Santé, le Comité international pour la protection des végétaux, et d'autres groupes d'experts internationaux et régionaux compétents.

## VI. Renforcement des capacités

27. La liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités approuvée par la Plénière à sa troisième session sera utilisée dans l'évaluation des espèces exotiques envahissantes proposée.

28. Durant le processus de cadrage concernant les espèces exotiques envahissantes, il est ressorti que la Plateforme pourrait apporter une contribution importante en encourageant le développement et le renforcement du capital humain et des infrastructures institutionnelles pour la gestion de ces espèces. Au cours de ce processus, il a également été reconnu qu'il existait des différences importantes entre les pays au niveau de leurs capacités pour gérer ces espèces et qu'un grand nombre d'entre eux auraient besoin d'une aide pour renforcer ces capacités. Le processus a montré que les efforts visant à réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes ne seront pas efficaces à moins qu'ils ne soient coordonnés et appuyés par des organismes publics de chaque pays. Le défi est d'autant plus grand

dans les cas où ces espèces sont développées en raison de leurs avantages économiques (par exemple, les espèces aquacoles envahissantes). La Plateforme pourrait aider à élaborer un modèle de gouvernance et à renforcer les capacités en prenant en considération l'ensemble de ces facteurs et parties prenantes.

29. Le renforcement des capacités concernant les espèces exotiques envahissantes visera à améliorer les capacités humaines, institutionnelles et techniques à long terme aux fins de la mise en œuvre et de l'utilisation éclairées et efficaces des évaluations, de l'élaboration et de l'utilisation d'outils et de méthodes d'appui aux politiques, et de l'amélioration de l'accès aux données, informations et connaissances nécessaires. Il s'appuiera sur les résultats de l'évaluation afin d'améliorer l'interface science-politique. Une capacité importante pourrait être l'expertise nécessaire pour mener des évaluations concernant les menaces existantes et potentielles que présentent les espèces exotiques envahissantes pour tout développement ou projet et, sur la base de ces évaluations, établir des plans en matière de biosécurité et des plans de gestion des espèces.

30. L'évaluation identifiera les lacunes en matière de compétences scientifiques et autres qui empêchent la gestion rationnelle des espèces exotiques envahissantes, notamment concernant la taxonomie, l'expertise en matière d'étude d'impact biotique, la gestion adaptative active, la prise de décisions structurée, la planification systématique de la conservation et les approches connues d'intervention et de gestion (éradication, lutte intégrée contre les nuisibles et lutte biologique) et les infrastructures connexes. Afin de soutenir la science citoyenne, des données accessibles au public et des outils analytiques, qui existent en nombre, peuvent être facilement mis à la disposition des pays qui en ont besoin sans que cela engendre des coûts importants.

## VII. Déroulement et calendrier des travaux

31. Le déroulement et le calendrier des travaux envisagés pour l'établissement du rapport d'évaluation, y compris les mesures, les échéances et les dispositions institutionnelles, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

<i>Date</i>	<i>Mesures et dispositions institutionnelles</i>
2016	
Premier trimestre	À sa quatrième session, la Plénière approuve la réalisation de l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes et de la lutte contre leur prolifération ainsi que les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques, sollicite des offres d'appui technique en nature pour l'évaluation et prie le Bureau et le secrétariat d'établir les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en place l'appui technique Le Président, par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et autres parties prenantes de nommer des experts pour établir le rapport d'évaluation
Deuxième trimestre	Le secrétariat dresse la liste des candidats Le Groupe choisit les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs pour l'évaluation sur la base des critères de sélection approuvés figurant dans la décision IPBES-2/3 (IPBES/2/17, annexe) Le Comité de gestion (coprésidents, chef du groupe d'appui technique et membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau) se réunit pour choisir les derniers experts, attribuer les fonctions de chacun (auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux et éditeurs-réviseurs) et préparer la première réunion des auteurs Les candidats retenus sont contactés, les postes vacants sont pourvus et la liste des coprésidents, des auteurs et des éditeurs-réviseurs est finalisée
Deuxième trimestre /début du troisième trimestre	Les auteurs tiennent leur première réunion avec 59 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux, 8 experts de liaison qui participent aux évaluations régionales (2 experts pour chacune des quatre évaluations régionales), membres du Groupe et du Bureau.
Quatrième trimestre	Les projets de chapitres d'ordre zéro sont établis et adressés au secrétariat (groupe d'appui technique)
2017	
Premier trimestre	Les projets de chapitres de premier ordre sont établis et adressés au secrétariat (groupe d'appui technique) Les chapitres sont compilés et forment le projet de premier ordre (6 semaines)
Deuxième trimestre	Les projets d'évaluation régionale et sous-régionale des espèces exotiques envahissantes de premier ordre sont envoyés aux experts pour examen (6 semaines, juin/juillet) Le secrétariat (groupe d'appui technique) compile les observations issues de l'examen des projets de premier ordre et les envoie aux auteurs (2 semaines)

<i>Date</i>	<i>Mesures et dispositions institutionnelles</i>
Début du troisième trimestre	Les auteurs tiennent leur deuxième réunion avec 39 participants : 8 experts de liaison qui participent aux évaluations régionales, membres du Groupe et du Bureau, coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs-réviseurs
Troisième trimestre	Les projets de chapitres de deuxième ordre et le projet de résumé de premier ordre à l'intention des décideurs sont établis (5 à 6 mois)
2018	
Premier trimestre	Le projet d'évaluation de deuxième ordre et le projet de résumé de premier ordre à l'intention des décideurs sont envoyés aux gouvernements et aux experts pour examen (2 mois)
Premier trimestre	Les observations issues de l'examen du projet d'évaluation de deuxième ordre et du projet de résumé de premier ordre à l'intention des décideurs sont rassemblées et envoyées aux auteurs (2 semaines)
Deuxième trimestre /début du troisième trimestre	Les auteurs tiennent leur troisième réunion (71 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux, éditeurs-réviseurs et membres du Groupe et du Bureau)
Troisième trimestre/quatrième trimestre	Les dernières modifications sont apportées au texte de l'évaluation et au résumé à l'intention des décideurs (6 mois)
2019	
Premier trimestre	Le résumé à l'intention des décideurs est traduit dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (1 mois)
Premier trimestre	L'évaluation, y compris la traduction du résumé à l'intention des décideurs, est présentée aux gouvernements pour examen final avant la Plénière (6 semaines)
Premier trimestre	Les gouvernements présentent leurs dernières observations sur le résumé à l'intention des décideurs pour examen par les auteurs avant la Plénière
Mai (à confirmer)	La Plénière approuve ou accepte l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, y compris le résumé à l'intention des décideurs

## VIII. Coûts estimatifs

32. Le tableau ci-après indique les coûts estimatifs associés à la réalisation des évaluations et à l'établissement du rapport correspondant.

<i>Année</i>	<i>Objet</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût estimé (en dollars)</i>
2016	Réunion des coprésidents et du secrétariat/groupe d'appui technique	Coûts de la réunion (1/2 semaine, 5 participants, à Bonn)	0
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)	11 250
	Première réunion des auteurs (participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux, experts de liaison et membres du Groupe et du Bureau)	Frais d'organisation (1 semaine, 59 participants) (25 % en nature)	18 750
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (45 x 3 750 dollars)	168 750
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000
2017	Deuxième réunion des auteurs (participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, éditeurs-réviseurs, experts de liaison et membres du Groupe et du Bureau)	Frais d'organisation (1 semaine, 39 participants) (25 % en nature)	7 500
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (30 x 3 750 dollars)	112 500
		Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)
2018	Troisième réunion des auteurs (participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, experts de liaison, éditeurs-réviseurs et membres du Groupe et du Bureau)	Frais d'organisation (1 semaine, 71 participants)	18 750
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (54 x 3 750 dollars)	202 500
		Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)

---

<i>Année</i>	<i>Objet</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût estimé (en dollars)</i>
	Activités de diffusion et d'information		117 000
2019	Participation des deux coprésidents et de deux auteurs coordonnateurs principaux à la septième session de la Plénière	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)	11 250
<b>Total</b>			<b>893 250</b>

---